

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

CFM INSTITUTIONAL SYSTEMATIC DIVERSIFIED

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion de portefeuille Eres gestion.

Nom du produit | CFM INSTITUTIONAL SYSTEMATIC DIVERSIFIED

Nom de l'initiateur du PRIIP | Eres gestion

Code AMF | 990000114769

Site internet | www.eres-group.com/eres-gestion

Appelez le 01 76 49 75 35 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Eres gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Eres gestion est agréée en France sous le n° GP 07000005 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés | 12/02/2024

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type | CFM INSTITUTIONAL SYSTEMATIC DIVERSIFIED (ci-après le « FCPE ») est un fonds d'épargne salariale de droit français constitué sous forme de Fonds commun de placement d'entreprise individualisé pour l'application du plan d'épargne d'entreprise et du plan d'épargne pour la retraite collectif établi par la société Capital Fund Management pour son personnel dans le cadre des dispositions du Titre III du Livre III du Code du travail.

Durée | Le FCPE a été créé pour une durée indéterminée.

Objectifs | Le FCPE vise une appréciation du capital à long terme par le biais de stratégies de négociation axées sur la recherche d'un profil de rendement différent de celui des classes d'actifs traditionnelles comme les actions et les obligations. Les investisseurs doivent être conscients du fait que leur capital est exposé au risque et qu'il n'y a aucune garantie que l'objectif d'investissement soit atteint dans un délai donné.

Les investissements sont réalisés dans des OPCVM (de 90% à 100%) et /ou FIVG (jusqu'à 10% maximum) utilisant principalement des instruments financiers dérivés de la société de gestion Capital Fund Management (CFM). Le FCPE sélectionnera des OPC dont la stratégie d'investissement est basée sur une gestion dite « Long/Short » qui permet ainsi de prendre des positions longues ou shorts sur toutes les classes d'actif, sans contrainte géographique et sans contrainte sectorielle. A ce titre, le FCPE pourra être investi jusqu'à 80% de son actif dans le compartiment CFM IS Trends Fund de la SICAV CFM UCITS ICAV (classe d'actions M : IE000276PSC2) de droit Irlandais dont la gestion financière est assurée par CFM SA et dont la stratégie d'investissement est la suivante :

Le fonds CFM IS Trends Fund applique une stratégie quantitative de suivi de tendance en investissant sur notamment des futures de taux, d'indices boursiers, de change, de crédit et de commodités. Cette stratégie quantitative repose sur une analyse de données et l'application à ces données d'algorithmes propriétaires.

La gestion est appelée à accorder à tout moment une place importante aux instruments financiers dérivés à des fins d'investissement, de gestion efficace de portefeuille et de couverture. Le gérant du fonds sous-jacent adoptera principalement des positions afin d'acquérir une exposition à un portefeuille diversifié de contrats à terme sur obligations, taux courts, devises, indices boursiers, crédit et commodités.

Le fonds est susceptible d'utiliser des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre des fluctuations des valeurs relatives de ses positions de portefeuille en raison des variations des taux de change et des taux d'intérêt du marché.

Le fonds conserve des liquidités importantes qui sont soit déposées en garantie en relation avec les activités de négociation, soit détenues en dépôt ou investies dans des instruments du marché monétaire, des fonds du marché monétaire ou des accords de prise en pension.

La négociation est généralement effectuée par des moyens électroniques reposant sur un certain nombre de modèles de négociation systématiques développés par CFM.

Le processus de gestion du FCPE repose sur une combinaison des OPC sélectionnés et la définition d'une grille qui précise l'allocation et le pourcentage investi dans chaque OPC.

Un comité de gestion se réunit régulièrement pour examiner la grille d'allocation des différents OPC sous-jacents et le cas échéant pour la faire évoluer.

Les OPC sélectionnés pourront avoir recours à des effets de levier en y consacrant 100 % maximum de leur Valeur nette d'inventaire.

Indicateur de référence | Néant

Investisseurs de détail visés | Le FCPE est destiné aux salariés, anciens salariés, mandataires sociaux, retraités et préretraités de CAPITAL FUND MANAGEMENT selon les dispositions du plan d'épargne salariale. Il s'adresse à des souscripteurs qui souhaitent être exposés aux gestions dites « Long/short » des OPC gérés par Capital Fund Management et qui acceptent un risque de perte en capital. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux résidents des Etats-Unis/« U.S. Person » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « U.S. Person » telles que définies dans le Règlement du Fonds.

Affectation des revenus | Capitalisation pure

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats | Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale AMUNDI ESR. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, Dublin, Luxembourg et New-York, à l'exception des jours fériés légaux en France, en Irlande, au Luxembourg et aux Etats-Unis.

Fréquence de valorisation | La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture des bourses de Paris, Dublin, Luxembourg et New-York et des jours fériés légaux en France, Irlande, Luxembourg et Etats-Unis.

Dépositaire | CACEIS Bank

Le règlement, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toute autre information pratique et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce FCPE pour une durée supérieure à 5 années.

⚠ Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) I

Ce que vous obtiendrez de ce FCPE dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
			(Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 800 €	4 810 €
	Rendement annuel moyen	-22.00%	-13.60%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 800 €	5 600 €
	Rendement annuel moyen	-22.00%	-10.96%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 150 €	9 310 €
	Rendement annuel moyen	1.50%	-1.42%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 830 €	13 850 €
	Rendement annuel moyen	18.30%	6.74%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2020.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2018.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI ERES GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les fonds de l'investisseur ou les revenus du FCPE sont enregistrés chez un dépositaire sur un compte bancaire ouvert au nom du FCPE. Par conséquent, le défaut d'Eres gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du FCPE.

L'investissement dans le FCPE ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du FCPE ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

- Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
 - 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	50 €	156 €
Incidence des coûts annuels (*)	0.50 %	0.53% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0.89% avant déduction des coûts et de -1.42% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous propose ce FCPE afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.50% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	50 EUR
Coûts de transaction	0.04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une quote-part des frais de gestion sert à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée | supérieure à 5 ans
La période de détention recommandée a été calculée en adéquation avec l'objectif d'investissement du FCPE. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propres aux plans d'épargne salariale et retraite.
Vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période de détention recommandée, ou conserver votre investissement plus longtemps.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez envoyer un courrier à Eres gestion, Service Réclamations au 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02 ou un email à l'adresse électronique contact@eres-group.com.
Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter notre politique en vigueur à l'adresse suivante : [traitement-des-reclamations.pdf \(eres-group.com\)](#).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le règlement, les derniers documents périodiques et d'autres documents d'informations relatifs au FCPE sont disponibles en français sur le site internet www.eres-group.com/eres-gestion, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

Teneur de compte conservateur de parts | AMUNDI ESR

Conseil de surveillance | Le Conseil de surveillance de ce FCPE est composé d'un membre salarié porteur de parts, représentant les porteurs de parts, désigné parmi les salariés porteurs de parts de l'entreprise et d'un membre représentant l'entreprise désigné par la direction de l'entreprise. Son rôle principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

Fiscalité | La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Performance passées | Les informations relatives aux performances passées réalisées les 8 dernières années sont disponibles sur le site internet d'AMUNDI ESR.

Scénarios de performance | Les scénarios de performance sont mis à jour chaque mois. Vous pouvez consulter l'historique des scénarios sur le site internet d'AMUNDI ESR.